



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 099/2016 DU 18 AOUT 2016

Approuvant l'étude pour la « Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition des grandes orientations et des principes d'aménagement (projet urbain) et accompagnement dans réalisation d'études d'aménagement de façon complémentaire à la révision du PGA (APS - APD - cahier des charges règlementaires) » du projet « centre-ville Taaone » et son plan de financement.

Date de convocation : 10 AOUT 2016	L'an deux mille seize, le dix-huit août, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Marie-Madeleine MAO, ont été désignées pour remplir cette fonction.								
Date d'affichage : 10 AOUT 2016									
Date d'affichage du compte-rendu : 19 AOUT 2016									
Date d'affichage de la présente délibération : 24 AOUT 2016									
Résultats des votes :									
	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00
VOTANTS	31								
POUR	31								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
La délibération est adoptée à l'unanimité	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>08</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	23	PROCURATION	08		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	23								
PROCURATION	08								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	Keehi WONG
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

Délibération n° 099 /2016 du 18 août 2016 approuvant l'étude pour la « Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition des grandes orientations et des principes d'aménagement (projet urbain) et accompagnement dans réalisation d'études d'aménagement de façon complémentaire à la révision du PGA (APS - APD - cahier des charges règlementaires) » du projet « centre-ville Taaone » et son plan de financement

DELIBERATION N° 099/2016 DU 18.08.2016

Approuvant l'étude pour la « Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition des grandes orientations et des principes d'aménagement (projet urbain) et accompagnement dans réalisation d'études d'aménagement de façon complémentaire à la révision du PGA (APS - APD - cahier des charges règlementaires) » du projet « centre-ville Taaone » et son plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment son article 39 ; ensemble, son décret d'application n° 2015-1027 du 19 août 2015
- VU Le contrat de redynamisation des sites de la défense en Polynésie française ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.08.2016;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le projet d'étude pour la « Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition des grandes orientations et des principes d'aménagement (projet urbain) et accompagnement dans réalisation d'études d'aménagement de façon complémentaire à la révision du PGA (APS - APD - cahier des charges règlementaires) » du projet « centre-ville Taaone » est approuvé.

Article 2 : Le montant total de l'étude est estimé à trente-six millions et cinq cent mille francs pacifiques hors taxes (36 500 000 F CFP HT).

Article 3 : Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

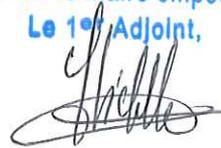
Financeurs	Taux de financement	Montants
Participation FEI	80% (HT)	29 200 000 FCFP
Participation communale	20% (HT)	7 300 000 F CFP
	TOTAL	36 500 000 F CFP HT

Article 4 : Le Maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer le ou les appels d'offres correspondants, à signer les marchés de travaux se rapportant à ce projet et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de ceux-ci.

Article 5. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 6. : Le Directeur général des services et le chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Le Maire, 
Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **2.3. AOÛT 2016** **Pour le maire empêché** et publication du **2.4. AOÛT 2016**


Mme Yvette LICHTLE
Edouard FRITCH
Le Maire

